



5 octobre 2021

Compte rendu

Rencontre 3 – 2021



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ESTRIE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 5 octobre 2021
- ◆ **Durée** : de 13 h à 15 h
- ◆ **Lieu** : Téléconférence
- ◆ **Nombre de personnes présentes** : 9 personnes
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteuse** : Rébecca Gelly-Cyr

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM), le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Josée Plouffe souhaite la bienvenue aux membres et souligne la présence des personnes de l'équipe du Partenariat. L'animateur, Cédric Bourgeois, présente par la suite le déroulement de la rencontre.

2. PRÉSENTATION - RESTAURATION DU SITE DE LA MINE CANADIAN MALARTIC

Mme Blandine Arseneault, spécialiste sénior en restauration minière, réalise une présentation sur la planification de la restauration du site de la mine Canadian Malartic.

2.1. INTRODUCTION

Mme Arseneault rappelle que les engagements du Partenariat pris dans les politiques de développement durable et de gestion des résidus miniers sous-tendent tous les projets, incluant le plan de restauration. Elle mentionne que les étapes pour opérer seront aussi respectées, soit d'identifier si le projet est sécuritaire pour le personnel, l'environnement et la communauté avant d'opérer.

2.2. MISE EN CONTEXTE ET DESCRIPTION DU SITE

Mme Arseneault rappelle le contexte dans lequel s'inscrit le plan de restauration présenté.

Il est expliqué par Mme Arseneault que les activités d'exploitation se poursuivent jusqu'en 2039 avec le démarrage de la mine Odyssey. Considérant la fin de l'exploitation de la fosse Canadian Malartic en 2023, la fosse Canadian Malartic sera convertie en lieu d'accumulation des résidus pour le dépôt de stériles en 2023 et le dépôt de résidus miniers en 2024.

Un bref historique du site de Canadian Malartic depuis 1935 est présenté, indiquant que la halde à stériles et le parc à résidus actuels se retrouvent sur les parcs à résidus générés par les anciennes mines Canadian Malartic, Barnat et East Malartic.

2.3. RESTAURATION MINIÈRE

Mme Arseneault explique que la restauration minière est un processus encadré par la Loi sur les mines, qui exige que toutes les mines soumettent un plan de restauration au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Elle précise que cela signifie que :

- Une première version du plan doit être soumise avant le début des opérations. Par la suite, une version est révisée tous les cinq ans, ou plus fréquemment lors de changements importants sur le site (ex. agrandissement d'un parc à résidus).
- Ce plan doit être validé par le gouvernement avant sa mise en œuvre.
- Le montant de la garantie financière que la compagnie doit verser au gouvernement est calculé en fonction du plan convenu lors du dépôt au MERN.

La restauration d'une mine vise à la remettre dans un état satisfaisant selon le MERN, ce qui signifie :

- Éliminer les risques pour la santé, et en assurant la sécurité des gens.
- Limiter la production et la propagation de contaminants.
- Remettre le site dans un état visuellement acceptable.
- Remettre le site dans un état compatible avec l'usage futur (excluant le parc à résidus et la halde à stériles).
- Toutes les surfaces affectées par l'activité minière doivent être mises en végétation pour contrôler l'érosion et redonner un aspect naturel en harmonie avec le milieu environnant.

2.4. PLANIFICATION

Mme Arseneault mentionne qu'il y a plusieurs étapes à franchir avant de réaliser les travaux de restauration minière. Le Partenariat se trouve présentement à la première étape, soit la planification du plan de restauration.

Elle explique que cette étape requière une planification rigoureuse sur plusieurs années. Cela permet, notamment, de mener à bien les études et analyses et de faire des essais terrain de différentes méthodes de restauration, dans le but de prédire le comportement des stériles et des résidus miniers à court et à long terme. D'ailleurs, des essais terrain ont présentement lieu sur le site, ce qui explique les partiesensemencées visibles sur les images du site.

Plusieurs ressources professionnelles sont mobilisées afin d'assurer une planification de qualité, incluant :

- Une équipe de spécialistes dédiée à la restauration minière chez MCM qui collabore avec les autres équipes de la mine.
- Un comité indépendant (experts en restauration minière), consulté au moins une fois par année, et en fonction des besoins, afin de valider les orientations.
- Des firmes externes spécialisées.
- Des travaux de recherche en continu sur le site menés par des universités.

Mme Arseneault présente ensuite les orientations générales pour la planification du plan de restauration :

- La superficie totale à restaurer est d'environ 1 500 hectares, soit l'équivalent de la superficie du secteur urbain de la ville de Val-d'Or.
- La restauration sera réalisée progressivement, pendant les opérations de la mine Odyssey. Elle débutera par le recouvrement du parc à résidus, possiblement vers 2024-2025.
- Une valorisation des résidus ainsi que la terre, l'argile et le sable issus des travaux d'excavation et de décapage sur le site pour recouvrir le site à la fermeture.
- Le site sera végétalisé pour contrôler l'érosion et permettre une intégration au milieu naturel environnant.
- Les fosses seront ennoyées et le bassin Sud sera converti en milieu humide à la fin de la vie de la mine Odyssey.

Mme Arseneault conclut en mentionnant que l'étape de planification durera encore de 12 à 14 mois et que des présentations sur les prochaines étapes pourraient être faites au CES-CM au cours des prochains mois et prochaines années afin de présenter le contenu de celles-ci. La démarche de consultation à venir concernant le plan de restauration demeure un processus à préciser par le Partenariat dans les prochaines années et impliquera les membres du CES-CM.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Quel est le montant de la garantie financière?	Mme Arseneault indique que la garantie s'élève actuellement à 163 M\$ et que celle-ci est remise à jour lors de chacune des révisions quinquennales.
Intervention 2.	
Est-ce que le montant calculé pour la garantie financière tient compte de l'évolution des normes ainsi que des progrès technologiques?	<p>Mme Arseneault explique que les révisions, effectuées tous les cinq ans, permettent de réévaluer les coûts à prévoir pour la restauration. Elle précise que cela inclut, notamment, l'évolution du parc à résidus, l'inflation, et les nouvelles demandes du MERN. L'évaluation des coûts prévoit également une contingence qui diminue au fur et à mesure que l'ingénierie se précise, mais qui restera toujours minimalement 15 % du montant total. Elle précise que la garantie financière permet de protéger la population dans l'éventualité où la restauration ne pourrait être complétée par l'entreprise.</p> <p>Mme Tremblay ajoute que les projets de recherche permettent de valider le plan, mais n'entraîneront pas une diminution du montant de la garantie financière.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 3.	
<p>Vous avez mentionné que le site doit respecter certains critères pour que son état soit considéré comme étant satisfaisant.</p> <p>« Satisfaisant », cela me semble imprécis.</p>	<p>Mme Arseneault explique que le Partenariat devra, le moment venu, déposer un plan plus détaillé. Le Partenariat a l'intention de tenir des consultations auprès de la communauté afin d'alimenter le plan final pour identifier ce qui est satisfaisant au-delà des lignes directrices du MERN, mais ce processus reste à être déterminé.</p>
Intervention 4.	
<p>Si je comprends bien, la population participera à la définition de ce qu'est un « état satisfaisant »?</p>	<p>Mme Arseneault précise que l'état satisfaisant sera établi par l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus. La population étant une des parties prenantes, elle sera invitée à partager sa vision.</p>
Intervention 5.	
<p>Quelle forme prendra la consultation?</p>	<p>Mme Arseneault mentionne que le Partenariat doit d'abord évaluer la faisabilité technique de différents scénarios, puis définir les balises possibles pour la consultation. Elle ajoute qu'il fait partie de la philosophie du Partenariat de consulter la communauté.</p> <p>Mme Plouffe ajoute que le moment venu, un retour pourra être fait au CES-CM pour identifier la meilleure manière de procéder.</p>
<p>Est-ce que vous avez des exemples de projets similaires, qui ont fait l'objet d'une consultation?</p>	<p>Mme Tremblay indique qu'elle n'a pas d'exemple précis en ce moment.</p>
Intervention 6.	
<p>Serait-ce possible, à ce moment, d'inviter des personnes externes, afin d'échanger sur la façon de mener la consultation?</p>	<p>Mme Arseneault confirme que oui.</p>
Intervention 7.	
<p>Lorsque vous mentionnez « Remettre le site des infrastructures dans un état compatible avec l'usage futur (excluant le parc à résidus et la halde à stériles) », cela exclut la halde, donc les fosses également?</p>	<p>Mme Tremblay précise que les fosses Canadian Malartic et Barnat seront envoyées au terme des opérations. Pour les petites fosses, MCM effectuera plutôt un remblaiement.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 8.	
Si le parc à résidus et la halde à stérile sont exclus, il n’y aura donc pas vraiment de restauration?	Mme Arseneault précise que tout le site sera restauré, mais que le point mentionné porte plutôt sur l’usage futur du site. L’usage futur du site n’est pas déterminé, mais il devra répondre aux exigences du MERN et permettre d’assurer la sécurité du public.
Intervention 9.	
L’usage futur de la fosse est déjà déterminé (ennoisement et clôture). La consultation ne porterait donc pas sur ce sujet.	Mme Tremblay confirme qu’un ennoisement sera réalisé pour les fosses. Mme Arseneault précise que l’approche de l’ennoisement n’exclut pas de pouvoir déterminer un usage futur, dans un cadre sécuritaire.
Intervention 10.	
Des consultations ont eu lieu dans le passé au sujet de l’usage futur du site. La population souhaite une remise en état d’un point de vue visuel, et que le site puisse être réutilisé. D’ailleurs, plusieurs avenues pourraient être envisagées pour utiliser ces superficies (par exemple, des projets électriques, ou des panneaux solaires). De plus, la revégétalisation devait se faire par étape, et cela n’a pu être fait, car les plans ont changé.	Mme Arseneault indique que le Partenariat souhaite avoir des échanges avec le milieu à ce sujet, lorsque l’entreprise aura finalisé les études scientifiques et les diverses évaluations entreprises sur le terrain qui permettront d’identifier les enjeux et les solutions potentielles.
Intervention 11.	
Il est important de nous en parler à l’avance, afin que nous puissions faire des représentations au MERN au besoin.	Mme Arseneault mentionne que le Partenariat évaluera la meilleure façon de tenir les consultations et de revenir au CES-CM avec des propositions. M. Bourgeois souligne que le processus de planification durera encore entre 12 et 24 mois, et suggère qu’une mise à jour soit réalisée au CES-CM ultérieurement. Mme Arseneault indique espérer pouvoir effectuer cette mise à jour l’année suivante.
Intervention 12.	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
<p>Est-ce que les stériles et les résidus seront dans la même fosse?</p>	<p>Mme Nathalie Tremblay explique que l'objectif est de débiter par les stériles pour préparer la fosse adéquatement, puis de commencer à ajouter les résidus.</p> <p>Les résidus miniers seront déposés dans la partie ouest de la fosse Canadian Malartic, tandis que les stériles seront à l'est, soit dans la même zone où le dénoyage est prévu, afin d'éviter que l'eau s'accumule pendant les opérations minières souterraines d'Odyssey.</p>
<p>Intervention 13.</p>	
<p>Vous avez mentionné que tant que la mine sera en exploitation, il n'y aura pas d'ennoiement naturel. Vous pourriez donc réviser à la hausse la quantité de résidus et de stériles qui seront déposées dans la fosse.</p>	<p>Mme Tremblay indique que le dénoyage en place dans la fosse sera actif jusqu'à ce que la mine souterraine ne soit plus en opération, et ce, pour des raisons de sécurité des employés. Les stériles de la mine seront déposés dans la fosse comme prévu.</p>
<p>Intervention 14.</p>	
<p>Lorsque la fosse sera ennoyée, il ne sera donc plus possible de mettre des résidus.</p>	<p>Mme Arseneault indique qu'en l'absence du projet Odyssey, l'ennoiement serait presque prêt à être débuté.</p> <p>L'ancien plan de restauration prévoyait que l'eau des bassins soit pompée vers la fosse pendant deux années et qu'un ennoiement naturel s'en suive. Cette approche sera maintenue, mais décalée dans le temps, pour des raisons de sécurité, considérant la présence de la mine souterraine.</p>
<p>Intervention 15.</p>	
<p>Avez-vous la chance de ne pas avoir de roche génératrice d'acide?</p>	<p>Mme Arseneault explique que selon les analyses actuelles de laboratoire, les résidus miniers et une partie des stériles sont potentiellement générateurs d'acidité. Or, sur le site, on n'observe pas d'évidences de drainage minier acide ni de largage de métaux dans les eaux de drainage de la halde à stériles et du parc à résidus. Elle ajoute que des études sont en cours pour vérifier si ce sera toujours le cas à long terme. Si les études venaient à démontrer que de l'acide pourrait être produit, les mesures requises seraient identifiées et mises en place.</p>

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Maintenir le CES-CM informé sur l'évolution de la planification du plan de restauration.	Selon l'avancement de la planification du plan de restauration et avec l'approbation du CES-CM pour aborder ces thématiques lors des rencontres prévues.
Présenter et valider auprès du CES-CM la démarche de consultation qui sera identifiée pour le plan de restauration.	

3. MISE À JOUR - RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Mme Josée Plouffe propose d'élargir le mandat du CES-CM pour dorénavant y inclure les activités de la mine Odyssey. Cette avenue a déjà été approuvée par le MERN, considérant que les enjeux des deux mines se rejoignent, et que des synergies seront mises en place entre les installations.

Les modifications proposées seront partagées aux membres par courriel pour commentaires, puis seront déposées sur le site du CES-CM.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Partager les règles de fonctionnement du CES-CM avec les modifications mises de l'avant pour approbation par les membres du comité.	Après cette rencontre du CES-CM
Mettre sur la page web du CES-CM les règles de fonctionnement modifiées et approuvées par le comité.	Après cette rencontre du CES-CM

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Mme Kim Cournoyer présente le suivi des plaintes et des non-conformités à partir du tableau à l'annexe 3. Pour intégrer les changements aux règles de fonctionnement du CES-CM, le suivi des plaintes et des non-conformités inclura la mine Odyssey en plus de la mine Canadian Malartic.

4.1. MINE ODYSSEY

Mme Cournoyer indique qu'aucune plainte n'a été reçue depuis le début de l'année 2021.

Elle précise que deux avis de non-conformités ont été reçus, en lien avec des travaux réalisés en 2020.

Non-conformité 1 :

- La première non-conformité concerne le déplacement de l'emplacement de l'usine de production d'eau potable et l'ajout d'une deuxième conduite de rejet des eaux résiduaires.

Mme Cournoyer précise que le rejet des eaux résiduaires ne se fait pas à l'environnement, mais bien dans le système de gestion des eaux minières.

Non-conformité 2 :

- La deuxième non-conformité est liée au réseau de distribution d'eau potable et concerne l'ajout de mètres linéaires de conduites et une modification à leurs diamètres.

La mine Odyssey a été intégrée aux mécanismes de suivis des exigences des autorisations de la mine Canadian Malartic.

4.2. MINE CANADIAN MALARTIC

Mme Cournoyer mentionne que depuis la dernière rencontre de juin, une plainte et deux non-conformités ont été consignées.

Plainte 1 :

- La plainte est en lien avec le sautage du 19 juillet en après-midi. La vibration la plus forte enregistrée est de 4,04 mm/s comparativement à la norme de 12,7 mm/s. La durée de ce sautage était de 14,9 secondes, alors que le maximum alloué étant de 15 secondes, ce qui peut expliquer le ressenti du plaignant. D'autres éléments pouvant expliquer le ressenti du plaignant sont que l'exploitation de la fosse Barnat se fait plus en surface et que le sautage était localisé dans le nord de la fosse. Un suivi a été fait avec le plaignant.

Concernant les non-conformités, Mme Cournoyer mentionne que les deux avis sont en lien avec des travaux liés à la mise en place de la plateforme du concasseur mobile saisonnier.

Non-conformité 1 :

- La première non-conformité concerne un empiètement en milieu terrestre à l'extérieur de la limite autorisée.

Non-conformité 2 :

- La deuxième non-conformité concerne un empiètement en milieu humide et hydrique à l'extérieur de la limite autorisée.

Le MELCC a été informé lorsque l'empiètement à l'extérieur des limites a été constaté. Le plan correcteur pour la remise en état, soit par le retrait de la roche et un ensemencement, a été convenu avec le ministère. Les mesures en place pour éviter les empiètements au-delà des limites autorisées ont été bonifiées par le Partenariat.

5. ACTIONS DE SUIVI ET MISES À JOUR

Mme Plouffe présente les actions de suivi de la rencontre du 17 février 2021.

ACTION DE SUIVI 1 : DISCUTER DU FONCTIONNEMENT (MEMBRES, NOMBRE DE RENCONTRES, ETC.) DU CES-CM LORS DE LA PROCHAINE RENCONTRE EN PERSONNE

- Il est proposé de maintenir cette action de suivi pour une prochaine rencontre en personne.

ACTION DE SUIVI 2 : PARTAGER L'INFORMATION SUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

- Un courriel a été partagé aux membres à ce sujet le 17 août dernier.

ACTION DE SUIVI 3 : PARTAGER UNE CARTE AVEC L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DE MCM, LES PRINCIPAUX REPÈRES (117, RANG DES MERLES, ETC.) ET LES DISTANCES ENTRE CES DERNIERS

- La carte a été partagée à un membre, qui en avait fait la demande, et sera envoyée aux autres membres également.

ACTION DE SUIVI 4 : VÉRIFIER LA DIFFÉRENCE DE TRAFIC DES USAGERS POUR LA NOUVELLE SECTION DU CES-CM, LORSQU'INTÉGRÉ AU SITE WEB DE CANADIAN MALARTIC

- Le trafic a doublé depuis la migration de la section concernée.

ACTION DE SUIVI 5 : ORGANISER UNE VISITE DU SITE POUR LES MEMBRES DU CES-CM

- Une visite sera organisée sur le site choisi par les membres, et ce, dès que les mesures sanitaires le permettront.

ACTION DE SUIVI 6 : ENVOYER LA PRÉSENTATION SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES CELLULES DE DÉPOSITION DE RÉSIDUS MINIERS

- La présentation a été transmise par courriel le 10 juin dernier.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 JUIN 2021

M. Bourgeois demande aux membres s'il y a des commentaires en lien avec le compte rendu de la rencontre du 9 juin 2021. Les membres indiquent que non.

6. VARIA

La prochaine rencontre aura lieu le 7 décembre 2021.

Mme Plouffe propose deux options de thèmes à discuter à la prochaine rencontre, soit :

1. Présentation des directeurs généraux – mise à jour des opérations de la mine Canadian Malartic et de la mine Odyssey
2. Retombées économiques locales

Les membres décident que la prochaine rencontre portera sur les retombées économiques locales. La présentation des directeurs généraux pourra, quant à elle, avoir lieu ultérieurement.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 16.	
<p>Le thème des retombées économiques locales est très pertinent; nous avons plusieurs questions à ce sujet. Il serait intéressant d’avoir des détails sur les retombées économiques concrètes dans le milieu. Qu’en est-il, notamment, des petits commerçants locaux?</p>	<p>Mme Plouffe confirme que le thème des retombées économiques sera discuté à la prochaine rencontre.</p>

7. REMERCIEMENTS ET RAPPELS DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Mme Plouffe remercie les membres pour leur participation.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou du Partenariat Canadian Malartic, de même qu’il ne représente pas forcément un consensus entre les personnes présentes.

Fin de la rencontre à 14 h 50

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Discuter du fonctionnement (membres, nombre de rencontres, etc.) du CES-CM lors de la prochaine rencontre en personne.

Action de suivi 2 : Organiser une visite du site pour les membres du CES-CM.

Action de suivi 3 : Maintenir le CES-CM informé sur l'évolution de la planification du plan de restauration.

Action de suivi 4 : Présenter et valider avec le CES-CM la démarche de consultation identifiée pour le plan de restauration.

Action de suivi 5 : Partager les règles de fonctionnement du CES-CM avec les modifications mises de l'avant pour approbation par les membres du comité.

Action de suivi 6 : Mettre sur la page web du CES-CM les règles de fonctionnement modifiées et approuvées par le comité.

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

13 h 00	Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre
13 h 10	Présentation – Restauration du site de la mine Canadian Malartic
14 h 10	Mise à jour – Règles de fonctionnement du comité
14 h 20	Suivi des plaintes et des non-conformités
14 h 30	Adoption du compte rendu de la rencontre du 9 juin 2021 et actions de suivi
14 h 50	Varia
15 h 00	Remerciements et rappel du prochain rendez-vous

ANNEXE II LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Gilles Théberge Poste à combler Poste à combler		X
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin	X	
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Christian-Raphael Gilbert, OBVAJ	X	X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Mélanie Grégoire, L'Aile Brisée		X X
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler		
Santé publique	Poste à combler		
Éducation	Hatem Mrad, UQAT	X	
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler		
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports	X	
Santé publique	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		X
Mine Canadian Malartic	Blandine Arseneault, spécialiste sénior en restauration minière	X	
Mine Canadian Malartic	Kim Cournoyer – surintendante en environnement	X	
Mine Canadian Malartic	Nathalie Tremblay, directrice environnement et développement durable	X	
Mine Canadian Malartic	Yvon Paiement, coordonnateur des relations avec les Premières Nations	X	
Mine Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Mine Canadian Malartic	Stéphanie Boudreau, conseillère aux relations avec la communauté	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur		
Transfert Environnement et Société	Rébecca Gelly-Cyr, rapporteuse		

ANNEXE III

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS



LISTE DES NON-CONFORMITÉS					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Nombre de suivi /Communications	Statut
<i>Usine de production de l'eau potable</i> Ajout d'une 2 ^{ème} conduite de rejet des eaux et déplacement de la localisation de l'usine et du branchement de service du bureau	Usine de production de l'eau potable	Mine Odyssey	1 ^{er} mars 2021	1. Envoi du plan correcteur	Plan correcteur soumis le 12 avril
<i>Installation d'un réseau de distribution d'eau potable</i> Ajout de mètres linéaires de conduite et leurs diamètres ne correspondent pas à l'autorisation	Réseau de distribution de l'eau potable	Mine Odyssey	1 ^{er} mars 2021	1. Envoi du plan correcteur	Plan correcteur soumis le 12 avril

LISTE DES PLAINTES					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
*Aucune plainte depuis le début de l'année 2021 pour Mine Odyssey.					

LISTE DES PLAINTES					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
Sautage 19 juillet 15h05	Environnement Vibrations	Secteur 4 Malartic	19 juillet 2021	Sautage conforme Vibration la plus forte Musée : 4,04 mm/s, 108,4 dBL Durée : 14,9 secondes	Fermé 13 août 2021

LISTE DES NON-CONFORMITÉS					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Nombre de suivi /Communications	Statut
<i>Construction de la plateforme du concasseur mobile saisonnier - Travaux en milieu forestier</i> Empiètement en milieu terrestre à l'extérieur de la limite autorisée	Milieu naturel	Est de la fosse Barnat	9 mai 2021	1. Ministère avisé 2. Rapport d'évènement	Plan correcteur à soumettre avant le 8 octobre
<i>Relocalisation du concasseur mobile saisonnier - Travaux en milieux humides et hydriques</i> Empiètement en milieu humide et hydrique à l'extérieur de la limite autorisée	Milieu naturel	Est de la fosse Barnat	9 mai 2021	1. Ministère avisé 2. Rapport d'évènement 3. Rapports de suivi des travaux correcteurs	Plan correcteur à soumettre avant le 8 octobre